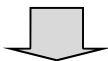


FAIRE UNE RÉCLAMATION

[alinéa 3(1)a)]

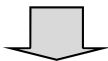
ÉTAPE 1

REMP LISSEZ clairement la DÉCLARATION selon la présente formule, en caractères imprimés.



ÉTAPE 2

DÉPOSEZ la DÉCLARATION au greffe de la Cour territoriale, accompagnée du droit de dépôt requis. Le personnel vérifiera la formule et, lorsqu'elle est acceptée pour dépôt, y apposera le timbre du greffe et renverra les copies requises pour vos dossiers et pour signification aux défendeurs.



ÉTAPE 3

SIGNIFIEZ À PERSONNE à chaque défendeur nommé dans la DÉCLARATION une copie du document et une formule en blanc de la DÉFENSE (formule 2). Le but est d'assurer que les défendeurs savent qu'ils sont poursuivis et connaissent la nature de l'affaire.



ÉTAPE 4

ENSUITE, si les défendeurs déposent une DÉFENSE, le greffe de la Cour territoriale vous en fera parvenir une copie et fixera la date de la CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT. Si aucune réponse n'est déposée au greffe de la Cour territoriale dans le délai imparti dans la DÉCLARATION, vous pouvez demander un JUGEMENT PAR DÉFAUT. Vous devrez déposer un AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (formule 3) pour prouver que la DÉCLARATION a été signifiée.

DE :

Veillez indiquer une adresse qui convient pour la signification, autre qu'une case postale. Assurez-vous de donner l'adresse exacte, car c'est à cette adresse que le greffe de la Cour territoriale vous enverra tous autres avis ou renseignements. Si vous changez d'adresse, vous devez présenter un CHANGEMENT D'ADRESSE (formule 4) au greffe.

À :

Êtes-vous certain que la demande résulte de la m
Avez-vous bien indiqué le nom complet?

Y a-t-il plusieurs défendeurs? Dans ce cas, indiquez le nom de chacun (côte à côte) dans l'espace prévu. Êtes-vous certain que la demande résulte de la même opération ou du même événement?

ÉVÉNEMENTS

Il ne s'agit pas de décrire votre réclamation en détail mais plutôt d'en dire juste assez pour que le défendeur sache en quoi elle consiste. Soyez bref. Vous aurez l'occasion de présenter les faits et les documents justificatifs lors de la conférence de règlement ou de l'instruction.

LIEU et MOMENT

La DÉCLARATION doit être déposée au greffe de la Cour territoriale le plus proche de L'UN OU L'AUTRE des lieux suivants aux Territoires du Nord-Ouest :

- a. le lieu où le défendeur habite ou mène ses activités;
- b. le lieu de l'opération ou l'événement qui a donné lieu à la DÉCLARATION.

S'il s'agit d'un bris de contrat (par ex. compte de crédit échu), indiquez l'endroit où le contrat a été conclu ou le compte a été ouvert, ou l'endroit où les paiements devaient être faits ou envoyés.

MONTANT

Si votre réclamation comporte plusieurs éléments, indiquez chacun séparément, avec le montant correspondant.

Par exemple :

- a. Facture impayée - montant dû _____ \$
- b. Intérêts au titre du contrat _____ \$

Le défendeur pourrait accepter votre réclamation en partie si vous en indiquez séparément les éléments.

Vous ne pouvez réclamer devant la Cour territoriale qu'un maximum de 35 000 \$, incluant le montant réclamé ET la valeur de tout bien ou service réclamé. Sont exclus les intérêts et les frais.

Si vous réclamez plus de 35 000 \$, et vous voulez procéder devant la Cour territoriale, il suffit d'inscrire dans la présente rubrique la mention suivante : « Je me désiste du montant en sus de 35 000 \$ ». Si vous choisissez de vous désister partiellement de votre réclamation, vous ne pouvez pas plus tard tenter d'action pour la partie que vous avez abandonnée.

Réclamez-vous autre chose en plus d'une somme d'argent (par ex. recouvrement de biens)? Dans ce cas, indiquez de quoi il s'agit et la valeur en cause sans toutefois ajouter le montant en dollars pour cet élément du montant total réclamé.

DÉCLARATION

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER

GREFFE

DÉCLARATION

DE : NOM **DEMANDEUR(S)**
Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone des personnes ou entreprises qui font la réclamation. L'adresse est l'adresse aux fins de signification. ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ TERRITOIRE/PROVINCE CODE POSTAL TÉLÉPHONE

À : NOM **DÉFENDEUR(S)**
Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone des personnes ou entreprises visées par la réclamation. ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ TERRITOIRE/PROVINCE CODE POSTAL TÉLÉPHONE

ÉVÉNEMENTS

Indiquez ce qui donne lieu à la réclamation.

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

LIEU

Indiquez le lieu de la survenance des événements.

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

MOMENT

Indiquez le moment de la survenance des événements.

MONTANT

Indiquez ce qui est réclamé des défendeurs. Si la réclamation comporte plusieurs éléments, indiquez chacun séparément, avec le montant correspondant. Additionnez les montants et inscrivez le montant total réclamé.

a.		\$
b.		\$
c.		\$
d.		\$
e.		\$
f.		\$
g.		\$
h.		\$
i.		\$
J.		\$
	TOTAL	\$
	+ DROITS DE DÉPÔT	\$
	+ DROITS DE SIGNIFICATION	\$
	= MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ	\$

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

DÉLAI ACCORDÉ AU DÉFENDEUR POUR DÉPOSER UNE DÉFENSE

Le défendeur doit remplir et déposer la formule de DÉFENSE ci-jointe (formule 2) dans un délai de **25 jours** à compter de la signification du présent avis (**30 jours** si la DÉCLARATION est signifiée à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest), sauf s'il règle la présente réclamation directement avec le requérant. **Si le défendeur ne dépose pas de DÉFENSE dans le délai imparti**, une ordonnance judiciaire peut être rendue contre le défendeur sans aucun autre avis. Le défendeur devra alors payer le montant réclamé, en plus des intérêts et autres frais.

L'adresse de la Cour aux fins de dépôt des documents est la suivante :

Signature pour le demandeur

Date

Date : _____

Delivré par : _____

(Greffier de la Cour territoriale)